

Auch, le 20 octobre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Projet d'élevage avicole à Lannepax : le CODERST du Gers rend son avis

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) s'est réuni le 20 octobre 2011 à la préfecture pour examiner le projet d'élevage avicole à Lannepax.

#### 1°) Le CODERST : une instance de consultation

C'est un conseil départemental présidé par le préfet : il donne librement son avis sur les projets d'actes réglementaires individuels en matière d'installations classées, de gestion des déchets de toute nature, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Son avis est obligatoire préalablement à la décision du préfet. Il intervient à l'issue d'une procédure consultative (enquête publique et avis des services de l'Etat) et contradictoire, sur la base d'un rapport final et d'un projet d'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'Etat.

Le CODERST est composé de 26 membres dont le Préfet, répartis comme suit :

- 7 représentants des services de l'Etat :
  - la Délégation territoriale du Gers de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
  - la Direction Départementale des Territoires (DDT) - 2 représentants,
  - la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
  - la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
  - le Service de Sécurité Intérieure de la préfecture (SSI)
  - le bureau du droit de l'environnement de la préfecture
- 5 représentants des collectivités territoriales :
  - 2 conseillers généraux
  - 3 maires
- 3 représentants des chambres consulaires du département :
  - la Chambre d'agriculture
  - la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
  - la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 3 représentants d'associations :
  - l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir,
  - la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
  - l'Association France Nature Environnement Midi-Pyrénées
- 3 experts dans leur domaine de compétence
  - un hydrogéologue,
  - un sapeur pompier,
  - un ingénieur hygiène et sécurité de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- 4 personnalités qualifiées :
  - 1 médecin,
  - 1 enseignant hygiène sécurité environnement,
  - 1 représentant des Amis de la Terre,
  - 1 représentant de la Sauvegarde du Gers en Gascogne

Le CODERST rend un avis simple qui ne lie pas le préfet lors de sa décision.

Le dossier d'exploitation d'un élevage de poulets à LANNEPAX, déposé par Mme Muriel PELIZZA, adhérente à la coopérative VIVADOUR a été examiné par le CODERST du 20 octobre 2011.

Au terme de l'enquête publique réglementaire, le commissaire-enquêteur chargé de recueillir les avis du public a rendu un avis favorable au projet.

A l'issue de la présentation du dossier par un inspecteur des installations classées chargé de l'examen technique du projet et de sa conformité avec la réglementation en vigueur, ainsi que des échanges qui ont suivi, les membres présents du CODERST se sont prononcés de la façon suivante :

13 pour  
6 contre  
2 abstentions.

## 2°) Le Préfet élargit la consultation :

Au-delà de la procédure réglementaire obligatoire de consultation du CODERST, Etienne Guépratte, Préfet du Gers, a souhaité procéder à une série de consultations supplémentaires auprès de personnalités, d'associations et d'organismes particulièrement impliqués dans l'avenir de l'aviculture gersoise. Ces consultations ont notamment porté sur les enjeux de ce type de projet pour le développement économique du Gers, l'emploi local et son acceptabilité environnementale et sociale.

A ce titre, le Préfet a rencontré, en particulier :

- le collectif des 13 associations de défense de l'environnement
- le Président du Conseil Général
- les Maires de Lannepax et de Saint-Elix-Theux
- le Président du Conseil régional économique et social
- le Président de la chambre du commerce et d'industrie du Gers
- le Président de la chambre d'agriculture
- le Président des Jeunes agriculteurs
- le commissaire enquêteur
- le Président de VIVADOUR
- le Secrétaire Général de la FDSEA

Le Préfet a également tenu à visiter l'abattoir de Condom et s'est rendu sur le site de Lannepax.

Pour compléter sa réflexion, le Préfet a demandé une mission d'expertise au Ministre de l'agriculture. Cette mission a été réalisée par deux inspecteurs du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) les 17, 18 et 19 octobre. Leur rapport sera rendu début novembre.

~~~~~

C'est sur la base de l'avis du CODERST, des consultations engagées et des conclusions du rapport des inspecteurs du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux que le Préfet prendra sa décision début novembre.